



CPAS
CHARLEROI
AÎNÉS
& FAMILLES



CPAS
CHARLEROI
AÎNÉS
& FAMILLES

13 Boulevard Joseph II
6000 Charleroi
T 071/26.70.22

directionsasd@cpascharleroi.be

infisad@cpascharleroi.be

www.cpascharleroi.be

Editeur responsable: Olivier Jusiéaux, Directeur général - Bp Joseph II, 13 - 6000 Charleroi



SERVICES D'AIDE
ET DE SOINS
À DOMICILE

Les aléas de la vie peuvent avoir une incidence sur votre autonomie, vos habitudes de vie ou votre état de santé. Vous avez besoin d'aide, de soutien ou de soins à domicile, les Services d'aide et de soins à domicile vous proposent des prestations sur mesure, ouvertes à tous, indépendamment de votre situation financière.

Les infirmiers-ères et les aides-familiaux travaillent en collaboration au sein d'une équipe pluridisciplinaire pour assurer votre autonomie.



LES AIDES À DOMICILE...

L'accueil offre un lien direct avec un membre du personnel administratif et d'accueil ou du service de garde de la coordination des soins à domicile de la ville de Charleroi.

L'assistant(e) social(e) évalue vos besoins journaliers, il est à votre écoute et se charge des démarches administratives. Il détermine votre contribution financière en fonction de vos ressources et de vos frais.

L'aide familial(e) est encadré(e) par un(e) assistant(e) social(e). Maillon essentiel de l'aide à domicile et réconfort pour les personnes isolées, il/elle accompagne les plus faibles dans leurs déplacements et s'occupe de leur santé et de leur hygiène personnelle. Il/elle offre une aide sociale dans les démarches administratives.

Des repas chauds livrés à domicile, équilibrés et respectant votre régime alimentaire sont proposés chaque jour de la semaine ainsi que les week-ends et jours fériés.

L'aide ménager (ère), encadré(e) par un(e) assistant(e) social(e), effectue des tâches ménagères à domicile (entretien de la maison, du linge, du repassage,...).



LES SOINS À DOMICILE...

L'infirmier(e) et/ou l'aide soignant(e), maillons essentiels du maintien à domicile, prodiguent les soins de qualité adaptés et collaborent avec le médecin de famille. Il(s)/elle(s) sont conventionné(e)s et pratiquent le tiers-payant. L'aide soignant(e) réalise des activités déléguées par l'infirmier(e). Pour des situations spécifiques, des infirmier(e)s se sont spécialisé(e)s dans les soins de plaies (infirmier(e)s - relais) et en diabétologie.

L'ergothérapeute évalue et propose des solutions aux problèmes liés à l'exécution des tâches quotidiennes. Il/elle intervient gratuitement dans le but d'améliorer ou de maintenir l'autonomie de la personne.

La référente Alzheimer, véritable soutien auprès des familles, assure la transition du domicile vers la maison de repos. Elle anime les "Alzheimer Café" et encadre les ateliers d'improvisation théâtrale.

